

Le Socialisme

Directeur : JULES GUESDE

PARAIT LE SAMEDI

HUIT PAGES

LE NUMÉRO : 10 centimes

BUREAUX : 15, rue Visconti, Paris VI^e, de 5 h. à 7 h.

ABONNEMENTS

Trois mois 1.50 — Six mois, 3 fr. — Un an, 6 fr.
ETRANGER : Six mois, 4 fr. — Un an, 8 fr.

SOMMAIRE

Le Parti Socialiste et la Classe ouvrière. — Ch. RAPPOPORT.
Grèves et Syndicats. — Ch. BONNIER.
La Coopération. — COMPÈRE-MOREL.
La Tactique du Réformisme. — Charles DUMAS.
Questions intérieures. — P.-M. ANDRÉ.
La Majorité et la Grève. — Jules GUESDE.
Mouvement International. — Ch. R.
Le vote du budget capitaliste en Allemagne.
Conseils de Prud'hommes agricoles. — Victor MAGE.
Le Congrès du Textile. — E. CLÉVY.
L'Action Sociale.
La Presse Socialiste.

LE PARTI SOCIALISTE & LA CLASSE OUVRIÈRE

Le Parti socialiste, c'est la classe ouvrière organisée arrivée à la conscience de son rôle social et historique. Ce rôle consiste à enterrer le régime capitaliste et à organiser la Société collectiviste. Le Parti socialiste n'est rien sans la classe ouvrière, ou, pour préciser, sans le prolétariat nécessairement révolutionnaire dans le sens total du mot. C'est l'idée maîtresse du Socialisme scientifique en dehors duquel il n'y a que chaos et confusion. « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » et « l'émancipation de la classe ouvrière ne sera que l'œuvre de la classe ouvrière elle-même » — ces deux idées ont été propagées par les marxistes de tous les pays, bien avant la naissance des anarcho-syndicalistes, comme les idées fondamentales du socialisme moderne. Et lorsqu'une fraction du socialisme français, l'alliée actuelle du syndicalisme dit révolutionnaire, a voulu faire dépendre et la classe ouvrière et la cause socialiste de la *bonne volonté* des socialistes participant au pouvoir bourgeois, le marxisme international s'est dressé avec toute la vigueur nécessaire contre cette tactique incompatible avec l'indépendance ouvrière. Les syndicalistes n'ont donc rien inventé.

Par contre, ils ont tout confondu. Jamais le marxisme n'a voulu opposer les socialistes ouvriers aux socialistes d'origine bourgeoise. Et comment aurait-il pu le faire sans se couvrir de ridicule ? Est-ce que Marx et Lassalle eux-mêmes, tous leurs grands précurseurs anglais et français ; est-ce que les grands organisateurs du prolétariat international, n'étaient pas presque tous d'origine bourgeoise ? La liste serait interminable si nous voulions les nommer tous.

Et ce qui est un comble, c'est que nos *théoriciens* syndicalistes, partisans fanatiques d'un socialisme purement et exclusivement « ouvrier », sont tous de purs intellectuels bourgeois. Les Sorel, les Labriola (Arturo), les Lagardelle sont des modèles du genre, de véritables « gens de lettres » avec toutes leurs qualités et leurs défauts. C'est, d'ailleurs, non seulement en France, mais aussi en Angleterre et dans d'autres pays que l'on avait tenté d'ameuter le socialisme des « mains calleuses » contre le socialisme marxiste.

John Burns, le Millerand anglais, avait exigé d'un Congrès de *Trades-Unions* l'exclusion, non seulement des intellectuels, mais aussi des *anciens* ouvriers. C'était toujours la guerre au socialisme, sous prétexte de démagogie « ouvrière ».

Mais est-ce à dire que les socialistes, quelle que soit leur origine, doivent jouer le rôle de mentors, de pions auprès de la classe ouvrière ? Nous ne voulons ni de pontificat, ni surtout de *piontificat*. Il y a mieux. Nous déclarons d'avance qu'il y a des questions très importantes, d'ordre syndical et corporatif, où les ouvriers sont les seuls juges compétents *ayant vécu* leurs misères et les conditions particulières de leur métier. Et Karl Marx, que ses adversaires aiment à présenter comme le type de l'orgueil doctrinaire, disait souvent qu'à chaque contact avec de simples ouvriers, il apprenait *du nouveau*. Comme un véritable génie, il était modeste.

Ni talent, ni sympathie ardente pour la classe ouvrière ne sauraient suppléer à l'expérience ouvrière immédiate. Que l'on me permette de citer un exemple tout récent : la série des articles de Jaurès dans *l'Humanité* sur le mouvement syndical. En découvrant l'application du referendum dans les grèves, il a dû provoquer des sourires dans les milieux syndicaux. En exigeant la réalisation de la *démocratie ouvrière*, il a oublié jusqu'ici de nous parler du mode de votation chère à la « minorité énergique » (?) de la C. G. T., qui est la négation même du principe démocratique prêché par lui. Le *Temps*, ennemi féroce de la classe ouvrière, a pu le rappeler à la simple logique et, cela dans une question d'organisation ouvrière !

Non, le Parti socialiste ne doit pas jouer au maître d'école de la classe ouvrière. Il n'est pas sa mouche du coche non plus, comme il ne saurait être, sous risque de déchéance, la mouche du coche de la démocratie bourgeoise ou l'esclave se traînant derrière son char triomphal. Le Parti socialiste, c'est la conscience, c'est la science de la classe ouvrière. C'est la classe ouvrière elle-même qui, avertie et instruite, cohérente et forte, *sait* où elle va. Mais pour cela, il faut qu'elle ait une doctrine, un programme, une tactique qui soit basée, non sur des plans machiavéliques et des rivalités de fractions, mais sur l'étude

de l'économie et de la politique du régime qu'elle combat, des forces matérielles et morales de ce régime, de ses véritables moyens de défense et d'attaque.

Cette doctrine, ce programme, le socialisme international les possède depuis longtemps. C'est la doctrine et le programme marxistes, pour appeler les choses par leurs noms.

Là est le salut. En France, on a longtemps résisté à cette vérité confirmée par l'expérience mondiale d'un demi-siècle. La force des choses nous y ramène. Nous verrons comment.

Ch. RAPPOPORT.

Grèves et Syndicats

Les grèves et les syndicats sont des phénomènes d'ordre capitaliste, c'est-à-dire qu'ils font partie de ce système comme le patronat et le lock-out ; on pourrait dire qu'ils se baient et se complètent. C'est pourquoi ceux qui veulent voir en la grève un moyen d'émancipation, dans le syndicat la forme même de la Société de l'avenir, regardent l'heure à une horloge qui retarde.

Les événements du mois dernier devraient cependant ouvrir les yeux aux plus récalcitrants. Prenons la grève par exemple : dans les événements de Draveil, elle n'a été conçue que comme une protestation, c'est-à-dire comme un moyen défensif du prolétariat, et c'est ce qu'elle est en effet. Une grève ne peut pas, quoi qu'on en pense, être une arme offensive. Il faut que les membres d'une corporation ouvrière soient en présence d'une provocation patronale, réduction de salaire ou lock-out, pour qu'ils trouvent en eux la force nécessaire pour résister. Et c'est pourquoi la doctrine socialiste jadis condamnait toute provocation à la grève, sous réserve qu'une fois le mouvement déclaré, il était du devoir de tout socialiste militant de soutenir les ouvriers. Aujourd'hui, on déclare vouloir se servir de la grève comme d'une arme de combat ; on voit en elle la clef qui ouvrira la porte de la maison du capitaliste. Les temps sont changés, en vérité !

La grève ne peut réussir que comme protestation, dans des circonstances données ; il ne faut pas, disent ceux qui la préconisent, qu'elle soit longtemps annoncée à l'avance, et en cela ils ont raison. Elle ne peut réussir que comme surprise et encore pendant une durée très courte ; mais pourquoi alors la C. G. T. a-t-elle annoncé le chômage du 1^{er} mai quatre mois à l'avance ? Pourquoi ces plans de mobilisation affichés sur les murs ? N'est-ce pas déclarer au gouvernement que l'on va lui faire une surprise, comme dans les ménages bourgeois on prépare longtemps d'avance un cadeau pour la fête du chef de famille. Notre premier ministre finit par être habitué à ces surprises.

Une seule grève a réussi dernièrement : c'est celle des ouvriers électriciens ; mais elle n'a duré que deux heures et le secret avait été bien gardé.

On voit donc que la grève, défensive par

nature, ne peut être que très courte et très inattendue. Peut-elle être générale? Il semble que tout le mouvement ouvrier de ces dernières années contredise l'assertion des grèves-généralistes. En tous cas, voyons ce qui s'est passé en France le mois dernier. Une grève, et une grève partielle encore, est déclarée par une corporation; la lutte éclate entre la troupe et les grévistes; un membre de la Fédération du Livre est frappé, entre autres victimes. Or, la Fédération, sauf une section, refuse de se mettre en grève. Les ouvriers boulangers, de leur côté, trouvant le moment inopportun, votent contre la cessation de travail. Qu'est-ce à dire, comme s'expriment nos grands orateurs, si ce n'est que l'entente générale à laquelle on s'accoutumerait par l'entraînement, est impossible, jusqu'à ce que les Syndicats aient un intérêt commun.

Quel peut être cet intérêt commun? Un intérêt de métier; ce n'est pas possible, parce que les différentes corporations, vu les circonstances dans lesquelles elles se trouvent, ne peuvent pas dire qu'à un moment donné elles partiront du même pas. Un syndicat trouvera le moment peu favorable, un autre dira qu'il faut marcher; et, remarquez bien qu'ils auront raison, au point de vue strictement économique. C'est pour la même raison que le lock-out des patrons ne réussit presque jamais, car il y a toujours des entreprises particulières qui font défection, au dernier moment.

L'intérêt commun ne peut être que politique, et cette politique ne peut être qu'une politique de classe. Comment nos adversaires, les éminents théoriciens du *Mouvement socialiste*, ne voient-ils pas que cette formule, qui est en même temps une tactique, réunit syndicat et groupement politique sous le même drapeau? La politique de classe est la seule qui puisse supprimer toute discorde dans le Parti. Toute politique qui ne sera pas de classe, c'est-à-dire celle qui tentera je ne sais quelle réconciliation avec les partis bourgeois, doit être condamnée, et elle l'a été au Congrès d'Amsterdam. D'autre part, tout mouvement qui réprovoque la politique de classe doit tomber dans l'individualisme syndicaliste: ainsi l'a décidé le Congrès de Stuttgart.

En effet, qui ne voit que, encore quelque temps de cette agitation, et les syndicats se tourneront les uns contre les autres. Voilà le danger auquel ne pensent pas assez les néo-syndicalistes, car pour les autres, étant anarchistes, rien de plus logique pour eux que de travailler à cette désunion. Ne voyons-nous pas la section parisienne du Livre condamner le reste de la Fédération; les partisans de Broutchoux accuser le Vieux Syndicat des mineurs, et ce mouvement ne fera que s'étendre, si l'on n'y prend garde.

Il est encore temps de l'enrayer en faisant appel à la classe ouvrière et en lui montrant que la politique de classe est la seule qu'elle puisse et qu'elle doive adopter, et que, pour cette politique, syndicats et groupements socialistes doivent marcher parallèlement. Toute autre doctrine mènera soit à l'avachissement réformiste et combiste, soit à l'anarchisme et à la ruine de nos syndicats.

C. BONNIER.

PETITS PROFITS CAPITALISTES

Le Crédit Foncier est un établissement de crédit, une grande banque spéciale existant depuis 1832, jouissant de larges privilèges et qui possède des succursales dans tous les départements. Le gouverneur et les deux sous-gouverneurs sont nommés par l'Etat. Cette banque a été créée pour faciliter en France les emprunts sur immeubles.

Son capital social s'élève à présent à deux cent millions de francs divisés en 400.000 actions de 500 francs.

Ces actions sont possédées par 41.216 titulaires, dont 644 en possèdent de 51 à 100; 131, de 101 à 149; 84, de 150 à 199; 137, de 200 à 499; 20, de 500 à 999; et 5 de 1.000 actions et au-dessus.

Dans la crise monétaire, l'intérêt des avances ayant été porté à 4 et 4 1/2 0/0, le bénéfice net a été de 12.209.477 fr. 42.

Le dividende distribué a été de 30 francs à l'action. Jamais le dividende n'a monté si haut et cela malgré le poids mort des pertes que le Crédit Foncier eût à subir par suite des désastres causés par le phylloxéra des vignes du midi.

La Coopération

La coopération passionne de plus en plus les esprits. Il n'est pas de grande, moyenne et petite ville, qui ne possède une coopérative, ou qui ne soit en passe d'en posséder une.

De nombreuses discussions ont lieu à ce sujet dans le monde ouvrier, qu'il soit constitué en parti de classe politique, ou mobilisé pour la défense de ses intérêts immédiats dans ses syndicats.

Chacun émet son avis et s'il existe des camarades qui, de bonne foi, vont jusqu'à dire que la coopération peut, à elle seule, résoudre le problème social, il y en a d'autres, tout au contraire, qui ne se gênent pas pour déclarer que la coopération est inutile pour le prolétariat, et qu'il est incompréhensible de voir des travailleurs passer le meilleur de leur temps à fonder et à administrer ces associations coopératives qui, en les absorbant complètement, leur font oublier le but final: la remise des moyens de production, d'échange et de transport au monde du travail.

Ces deux conceptions extrêmes du mouvement coopératif sont aussi fausses l'une que l'autre. Elles pêchent toutes deux par leur exagération.

Nous ne reviendrons pas ici sur ce qu'ont déjà écrit les théoriciens du Parti Socialiste, mais pourtant, devant les multiples coopératives qui se créent en France; en songeant aux naïves espérances qu'elles semblent éveiller dans le prolétariat, il nous semble nécessaire de rappeler aux travailleurs ce qu'ils peuvent attendre de ces associations et de leur faire entendre la voix de la raison, afin qu'ils ne se laissent point sur les résultats qu'ils peuvent obtenir en se lançant dans la coopération sous toutes ses formes.

Les coopératives de consommation, les plus nombreuses et les plus florissantes, n'ont leur utilité qu'en tant qu'elles apportent quelque chose de palpable au Parti.

Si elles ne donnent pas un local aux prolétaires pour discuter leurs intérêts de classe; si elles ne fournissent pas des subsides, des munitions de guerre aux travailleurs organisés politiquement et corporativement; si elles ne contribuent pas, au point de vue matériel et moral, à la diffusion des idées révolutionnaires; si elles ne sont pas des armes dans les mains des socialistes pour frapper dans les rangs de la bourgeoisie, eh! bien, elles ne valent pas la peine que l'on s'occupe d'elles. Et les denrées non sophistiquées, saines, que nous pourrions y trouver; le bon marché des marchandises; la satisfaction de posséder de grands, beaux et vastes magasins ne peuvent nous dédommager du temps perdu, gaspillé dans l'administration de la coopérative, au détriment de l'action directe menée contre la société capitaliste dans le sein du groupe socialiste.

Une coopérative non socialiste ne doit pas plus nous faire perdre notre temps qu'une Université Populaire, qu'une Ligue contre l'abus de l'alcool et du tabac, qu'une Association pour la régénération de la race, qu'une Société de Libre-Pensée ou qu'une Loge quelconque.

Convier le prolétariat à entrer dans toutes ces organisations, c'est le pousser à gaspiller ses propres forces en lui faisant dépenser dans mille et mille actions à côté les quelques heures que lui laisse son labeur quotidien.

Car la coopération devient aussi un mouvement « à côté » quand elle ne peut rien donner au Parti.

Certes, nous connaissons les arguments que l'on nous oppose quand nous entendons canaliser la force de combat du prolétaire révolté contre la société marâtre qui l'exploite et le dévore.

A entendre les partisans de l'émiettement de la puissance ouvrière, empêcher le travailleur d'entrer dans une coopérative non socialiste, dans une Université populaire, dans une Ligue contre l'alcool ou une société de Libre-Pensée quelconque c'est vouloir « le laisser ignorant de l'administration et de la science, abâtardir par l'alcool ou émasculer par la religion ».

Comme si le socialiste ne s'instruisait pas dans son groupe et ne pouvait pas organiser avec ses pareils un noyau de coopérateurs socialistes! Comme s'il ne combattait pas l'alcoolisme en donnant lui-même l'exemple de la sobriété, et comme s'il ne manifestait pas son anticléricalisme en brisant avec l'Eglise dans son intérieur?

Point besoin pour cela de faire le mouton de Panurge dans une coopérative à base bourgeoise; d'aller écouter un monsieur lui servir une leçon de morale bourgeoise dont il n'a que faire dans quelque université destinée à faire décorer ceux qui la dirige ou de s'affilier à une ligue quelconque en tête de laquelle pontifiera un politicien « m'as-tu vu » de la classe d'en face!

C'est justement parce que nous voulons l'empêcher de se détourner du combat qu'il doit livrer sans répit à la classe bourgeoise, que nous ne voudrions pas voir le socialiste s'aventurer dans la coopérative de consommation, se faire administrateur, compiler des factures de chandelles et fixer les prix des confitures et des marmelades, etc., etc.... s'il n'y trouvait pas bénéfice pour son parti.

S'il le fait, s'il s'embarque dans le gruyère par désir d'en manger du bon et du pas cher, c'en est fait, le socialiste disparaît petit à petit pour faire place à un coopérateur dont le cerveau se moulera sur celui du petit commerçant d'en face, — sera toujours à la poursuite de plus de bénéfices et de plus de profits — ne pensant plus désormais qu'à compiler les catalogues pour acheter à bon compte au plus bas prix possible afin que les bonis soient plus élevés en fin d'année....

Il faut donc, pour que la coopération soit utile à la classe ouvrière et devienne dans ses mains un instrument de libération et d'affranchissement, qu'elle soit illuminée par la pensée et la foi socialistes.

Sorti de là, il n'y a que tromperie et duperie pour le Prolétariat — et nous avons le devoir de le lui dire et de le lui prouver.

COMPÈRE-MOREL.

HIER & DEMAIN

I

La Tactique du Réformisme

Ce n'est pas évoquer de bien lointains souvenirs que de rappeler les jours qui suivirent la constitution de l'Unité et l'admirable élan socialiste d'alors. En quelques mois nous doublions nos effectifs et au lendemain du Congrès de Chalon, malgré l'hésitation très caractéristique de la paysannerie, qui suivit les manifestations de la Grève générale avortée autant que vaine et dangereuse du 1^{er} mai 1906, le Parti recueillait cependant un succès sans précédent aux élections législatives. C'est qu'alors son attitude était nette; on était sous l'impression du triomphe de la tactique que nous avions fait prévaloir à Amsterdam; on savait ce que nous voulions; on savait où nous allions et comment nous y allions. Que l'on regarde maintenant le chemin parcouru depuis; que l'on fasse la comparaison entre les chiffres d'accroissement du Parti à ce moment avec ceux qui ont suivi les Congrès de Limoges et de Nancy; que l'on compare surtout la force morale que nous avions à ce moment avec l'espoir de peur inquiète qui fait aujourd'hui le vide autour de nous et l'on mesurera du même coup le déficit moral et matériel que nous avons subi. Au lieu de la cinquantaine de milliers d'adhérents nouveaux, correspondant aux milliers de réunions de propagandes faites par nos conférenciers, c'est à peine quelques milliers de cotisants nouveaux que nous comptons et ce n'est un secret pour personne que si les élections législatives avaient lieu aujourd'hui même, nous retrouverions à peine non pas tous nos élus, ce qui importe peu, mais nos électeurs de 1906, ce qui est plus grave. On pourra nier, on pourra ergoter: les chiffres sont là, les élections de mai dernier sont là et l'impression très nette de notre diminution morale est au fond de la pensée de tous ceux qui réfléchis-

sent dans le Parti. Voilà où nous en sommes. Pourquoi ?

Au lendemain des élections municipales nous avons été unanimes ici à demander au Parti de faire son examen de conscience. C'est d'un ironique sourire qu'on a cru devoir nous répondre, d'un sourire que le crépitement de la fusillade de Draveil a figé ; et maintenant que le bruit sinistre est venu nous donner un deuxième avertissement, nous reprenons notre proposition.

Pour bien comprendre ce qui s'est passé dans le Parti depuis deux ans, il faut se rappeler que les éléments réformistes qui entraînent dans l'Unité n'en acceptaient la discipline qu'avec l'idée bien arrêtée de faire triompher leur manière de voir d'ici un temps donné et qu'ils étaient renforcés dans leur illusion par ce fait que parmi les éléments révolutionnaires qui avaient refusé de les suivre dans leur outrance radicale, il y en avait cependant qui, par leur passé, leurs origines, avaient des attaches profondes dans la « politique de démocratie ». Mais pour que ceux qui, selon leur propre expression, n'avaient renoncé à rien, ni de leurs tactiques, ni de leurs méthodes, puissent enfin triompher ou du moins orienter fortement le Parti dans le sens de cette planche très savonnée qu'est la « politique de démocratie », il était nécessaire de vaincre à tout prix ceux-là même qui étaient et qui avaient toujours été, et qui seront toujours, l'invincible obstacle qui se dressera en face de toutes les déviations bourgeoises radicales ou bourgeoises anarchistes. Ainsi les défaites qu'on leur infligerait sur tous les points, depuis les plus graves jusqu'aux plus accessoires, constitueraient autant d'amoindrissements moraux qui finiraient par les user, et la route serait libre. Là est le secret de toutes les combinaisons, de toutes les contradictions apparentes qui se sont révélées depuis deux ans dans le Parti. Il n'y a qu'une chose à laquelle on n'avait pas songé, c'est que ni les coalitions, ni les haines, ni les injures, ni même les majorités d'une heure ne constituent des arguments qui se suffisent à eux-mêmes en face de la vérité et de la logique.

Mais pour vaincre les révolutionnaires, ceux qu'en France on appelle les guesdistes et dans l'Internationale les marxistes, le premier effort à faire ne devrait-il pas tendre justement à leur enlever le prestige de leurs longues luttes pour les tactiques et les méthodes révolutionnaires et pour cela apparaître plus révolutionnaires qu'eux-mêmes. C'est ainsi que du jour au lendemain, les modérés d'hier, tous les partisans de « la politique de démocratie », devinrent comme par enchantement des syndicalistes révolutionnaires ardents, des partisans convaincus de la Grève générale et qu'ils accordèrent aux théoriciens de l'action directe toutes les facilités pour prêcher leurs méthodes à la classe ouvrière. Est-ce à dire qu'ils furent dupes. Est-ce à dire qu'ils croyaient eux-mêmes à la valeur révolutionnaire de l'action syndicale. Non certes, ils savaient bien que l'essence du syndicat c'est d'être avant tout un organe réformiste et que, quelles que soient les méthodes qu'il emploie, c'est pour des réformes qu'il les emploie et rien que pour des réformes. Ils n'ignoraient pas que la Grève générale catastrophique, qu'ils reconnaissent aujourd'hui à jamais condamnée, n'était qu'une utopie, un mirage bon tout au plus à couvrir d'apparences ultra-révolutionnaires la besogne essentiellement réformiste du syndicat ; mais les mots leur importaient peu, et c'était une habileté que de préconiser comme révolutionnaire, plus révolutionnaire que le révolutionnarisme marxiste, une conception à base nettement réformiste.

C'est encore à cet état d'esprit que nous avons dû de subir l'assaut fangeux des petites feuilles immondes du syndicalisme révolutionnaire.

Certes il ne nous a pas convenu de nous en émouvoir et nous ne nous sommes jamais avisés de nous y attarder. Le mépris ou le dégoût eussent été encore trop d'honneur. Mais nous avons bien le droit de constater qu'au milieu du grand mouvement qui fut tenté contre nous, nous avons entendu le pitoyable aboiement de ces petits jeunes gens tombés de la décomposition bourgeoise dans la décadence anarchiste. Et ce n'est pas leur faute si, malgré tous leurs efforts, ils n'ont pu réussir qu'à

mériter nos haussements d'épaule ; ils ont fait ce qu'ils ont pu, à leur manière, suivant leurs moyens et leur mentalité : il ne faut pas leur imputer à crime d'être venus un peu jeunes dans un monde plus vieux qu'eux. Saluons-les même une dernière fois avant qu'ils ne disparaissent de notre horizon, car ils n'ont pas seulement démontré, une fois de plus, que si « toute la monarchie est dans le badaud, toute l'anarchie est dans le gamin », ils ont encore créé quelque chose et toute leur œuvre, qui n'est qu'un long vomissement, demeure malgré tout le plus haut monument de basse diffamation, d'injures, d'infamies et d'abjections qui ait été élevé contre le Parti et ses meilleurs militants. Oui, c'est une justice à leur rendre : ils ont dépassé leurs pères les bourgeois par l'ignominie de leurs attaques et si la bourgeoisie avait imaginé contre nous le journalisme abject, ils ont créé, eux, le journalisme apache. — Mais passons !

Si l'on conçoit que le réformisme ait compris tout ce qu'il pouvait tirer des « apparences » révolutionnaires du syndicalisme pour ses fins propres, on hésite à admettre qu'il ait poussé l'imprévoyance jusqu'à s'imaginer qu'il pourrait utiliser l'hervéisme contre le militarisme qui demeurerait, même si la bourgeoisie voulait entrer (ce qui n'est certes pas) dans la voie de l'évolution pacifique, l'invincible obstacle contre lequel viendrait se briser la logomachie réformiste, parce que l'évolution pacifique, si elle était réalisable, exigerait des ressources financières que le militarisme absorbe. Aussi bien faut-il admettre que le souci de grouper une majorité et l'entraînement de la pente syndicaliste, l'a seul contraint à absorber sans broncher une aussi forte dose d'hervéisme.

Ainsi le réformisme tumultueux et incohérent s'en allait par le monde chevauchant deux bourriques à la fois. Nous examinerons où cela nous a mené.

Charles DUMAS.

Questions Intérieures

Je suis d'accord — une fois n'est pas coutume — avec " Un sans sans patrie " de la *Guerre sociale* quand il manifeste le désir de voir le Congrès de Toulouse adopter des résolutions nettes et ne pas recommencer le Congrès de Nancy où fut adoptée par la majorité — dont était Hervé — « une motion qui, dans sa première partie, disait qu'il faut défendre la France, et, dans sa deuxième partie, qu'il fallait s'opposer à toute guerre par la Grève générale et l'insurrection ».

Je désirerai, moi aussi, — et combien d'autres encore ! — qu'on ne fasse plus revivre « une majorité de diplomates ou de chauves-souris pour voter une motion *transactionnelle* » qui ne signifie rien quand elle ne renferme pas une contraction « habile » permettant à une « tendance » de majoriser une autre « tendance ». Non pas que je m'alarme outre mesure de ces majorisations éphémères, mais parce qu'il n'est pas digne d'un grand Parti de se livrer à de semblables jeux. Le socialisme est, évidemment, au dessus des combinaisons fantaisistes qui réunissent en un même scrutin l'« antipatriote » Hervé et le « patriote » Varenne, la Fédération de la Côte d'Or et celle de l'Yonne : le ridicule de ces combinaisons n'est pas pour lui.

Le camarade Hervé, professionnel des plaisanteries audacieuses, brave ce ridicule avec bonne humeur ; par contre, le camarade Varenne regarde « du côté de sa circonscription » et ne semble guère disposé à recommencer la facétie de Nancy, pour la vaine satisfaction « d'embêter les guesdistes ».

Varenne a donc pris ses précautions pour se dégager de son vote en faveur de « l'insurrection devant l'ennemi », tout en ne se rejetant point dans le socialisme pur et simple dont il semble se défier par instinct. Il a présenté à la Fédération de la Côte d'Or et fait adopter par elle sans difficulté quatre motions relatives à l'ordre du jour de notre prochain Congrès.

Il y aurait beaucoup à dire non seulement sur l'esprit qui a inspiré ces motions mais sur leurs termes mêmes. On n'épuisera pas ici toutes les critiques qu'elles suggèrent ; on le fera encore moins à Toulouse.

La grande majorité du Parti est hostile à la « tendance » de Varenne et ce n'est pas la prudence qui lui ralliera aucune fraction de cette majorité. Tout au plus peut-on supposer que le jeu de Nancy recommencerait et que la motion majoritaire verserait à Toulouse dans l'ornière de « l'Union de gauche » comme elle versa l'an dernier dans l'ornière du syndicalisme antipatriote. Ce serait alors Hervé qui se rallierait, à l'heure suprême, à Varenne, comme celui-ci se rallia, l'an dernier, à celui-là. Ce ralliement serait, peut-on observer, d'autant plus aisé que, pour l'un et pour l'autre, la question du refus du budget, par exemple, est un geste symbolique et, partant, sans importance.

Je me refuse, quant à moi, à croire que le Parti, unifié dans son action depuis quatre ans, n'est pas encore unifié dans sa pensée directrice. Souder une majorité avec le ciment « antiguesdiste », c'est l'ouvrage d'un jour et du mauvais ouvrage.

On a pu trouver, pour l'exécuter, des camarades en qui le ferment des rivalités d'autrefois excitait des passions fort peu unitaires. Il n'y a pas lieu d'en conclure qu'il en sera de même demain. L'Unité entre, chaque année, plus profondément au cœur de nos militants ; elle efface les distinctions d'origine ; la tare originelle « guesdiste » elle-même n'existera plus bientôt qu'aux yeux de quelques pauvres garçons qui prennent leurs jeunes excitations pour de la vertu socialiste.

Les vieux militants qui ont lutté pour créer un Parti socialiste ; qui ont essuyé les pires outrages au cours de leur propagande ; qui savent, par expérience, combien l'œuvre d'éducation socialiste exige de patience de la part de celui qui s'y livre, n'ont pas mérité de l'Unité parce qu'elle plaçait à côté d'eux de bons camarades « prenant des airs ».

Ils mettent encore leur patience au service de l'éducation des néophytes de l'antipatriotisme et ils ne désespèrent point de retenir Varenne d'une main si ferme qu'il ne pourra tomber dans le bourbier du « bloc de gauche ».

Le danger que font courir au Parti ces « enfants de la balle » du socialisme, que sont les francs-fleurs de l'antimilitarisme et du bloquisme, ne saurait plus être grand. Le socialisme français qui, avant son unité d'organisation, a résisté à la redoutable débâcle du millerandisme doit aisément triompher des escarmouches d'aujourd'hui.

Il suffira que les Fédérations du Parti expriment clairement leurs conceptions sur la méthode qu'elles entendent suivre ensemble pour que — j'en ai la conviction — le socialisme français trouve sa véritable voie et l'indique, à Toulouse, à la classe ouvrière qui attend, de son Unité, unité de vues comme unité d'action.

P.-M. ANDRÉ.

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Nous rappelons à nos amis qu'en vertu d'un traité passé avec la *Revue Internationale Les Documents du Progrès*, la rubrique *Le Mouvement ouvrier international de cette revue est assurée par la collaboration des camarades du socialisme international et que, plus le nombre des abonnés recueillis par nous sera grand, plus cette collaboration sera importante.*

Nous faisons donc appel à tous pour recueillir des abonnements aux **Documents du Progrès** et les transmettre à l'Administration du **Socialisme** dans le plus bref délai.

L'abonnement annuel est de 8 francs pour la France et de 10 francs pour l'Étranger pour les lecteurs et abonnés du **Socialisme**.

Voir aux annonces le sommaire du numéro d'Août.

La Majorité et la Grève

Les divers referendum organisés récemment par les syndicats ouvriers des mines de la Loire, des boulangers de la Seine et de la concession houillère de Cagnac pour recueillir l'avis des travailleurs au sujet de l'opportunité d'une déclaration de grève, ont remis à l'ordre du jour une proposition de loi tendant à organiser le droit de grève, présentée au cours de la législature 1893-1898 par notre ami Jules Guesde et signée par les citoyens René Chauvin, Jaurès, Jourde et Marcel Sembat.

Nous croyons devoir reproduire l'Exposé de motif et le texte de ce projet de loi, dont on a souvent déformé le sens — intentionnellement ou non — et qu'on a même eu l'impudence d'assimiler au projet d'étranglement des grèves présenté par le ministre Millerand.

Alors que ce dernier proposait de *parlementariser* l'exercice du droit de grève, en le soumettant au préalable à un *délai d'avertissement* et à d'autres formalités analogues, de nature à ajourner la déclaration de la cessation du travail et, d'autre part, subordonnait la volonté de la majorité ouvrière aux décisions de *tribunaux d'arbitrage obligatoire*, composés de telle sorte qu'ils ne pouvaient rendre un arrêt contraire aux intérêts des patrons, — le projet de Jules Guesde se bornait à codifier la pratique actuelle des grèves.

Quand un différend éclate entre patrons et ouvriers, ceux-ci désertent l'usine, l'atelier ou le chantier pour se réunir immédiatement en assemblée générale de la corporation. C'est dans cette assemblée que la grève est votée par la majorité. S'il y a incertitude dans le vote, il y est procédé à bulletins secrets. Ce n'est pas la totalité de la corporation qui prend part à ce vote — comme cela a lieu par le referendum — mais toute la corporation a le droit — et le devoir — d'y participer, en assistant à la réunion générale. En fait, aux heures d'effervescence qui précèdent la grève, il est bien rare que la grande majorité des travailleurs intéressés ne se rende pas à cette réunion générale et n'y subisse pas l'influence des plus résolus à la résistance. Ce n'est que lorsque la grève se prolonge sans aboutir que l'influence contraire — celle de ceux qui veulent reprendre le travail — pèse sur la majorité des grévistes et disloque la grève jusqu'à y mettre fin. Dans tous les cas, la majorité ouvrière fait ou défait la grève.

Mais cette majorité se voit lésée dans l'exercice d'un droit légal par la minorité — souvent infime — qui, persistant à travailler, apporte ainsi son concours au patronat. Le projet de Jules Guesde avait pour but de désarmer de son droit au travail cette minorité et, par là, de désarmer le patronat de ses auxiliaires jaunes, ce qui aboutissait à renforcer le droit de grève exercé par la majorité. Il avait, enfin, pour conséquence de supprimer l'intervention de la force armée en faveur des patrons.

Pour ces motifs, il n'avait — et il n'a encore — aucune chance d'aboutir devant un Parlement bourgeois.

P.-M. A.

PROPOSITION DE LOI tendant à organiser le droit de grève

présenté par

Jules GUESDE, René CHAUVIN, JOURDE
JAURÈS, SEMBAT, députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESSIEURS,

La loi a reconnu, a dû reconnaître le droit de grève, que ceux-là même sont obligés d'admettre en théorie qui s'efforcent de l'annuler en pratique.

Mais elle ne l'a pas *organisé*. Et c'est à sa non-organisation, à l'état d'anarchie dans lequel il a été systématiquement laissé que devraient être attribués tous les désordres, toutes les violences auxquels, du dedans et du dehors, il donne lieu ou sert de prétexte.

Qui dit *grève*, dit *action*, ou *inaction collective*. On ne fait pas grève individuellement. Un travailleur qui se refuse au travail n'est pas un gréviste.

La grève, c'est le refus collectif du travail, qu'il résulte des réclamations des salariés non satisfaits par les salariables ou des exigences des salariables non acceptées par les salariés.

Elle est de *droit collectif*. Et c'est parce que ce *droit collectif* a été abandonné à l'usage individuel qu'il a entraîné les conséquences pathologiques que tout le monde connaît.

Pour lui restituer son caractère organique ou normal, il faut qu'il ne puisse plus être exercé que collectivement, qu'il devienne *d'usage exclusivement collectif*.

Or, les collectivités, toutes les collectivités sont soumises à une règle supérieure, en dehors de laquelle, incapables de sauvegarder les droits et les intérêts de leurs membres, elles disparaissent elles-mêmes : c'est, comme expression de la volonté générale, la majorité faisant loi. Cette loi des majorités régit et domine la collectivité sociale dont elle est — on peut le dire — sous la République, l'unique loi, mère de toutes les autres.

C'est la majorité de la nation, plus ou moins exactement dégagée par le suffrage universel, qui, devenue la souveraineté nationale, décide et de la forme, et du personnel, et de la politique gouvernementale, déterminant le mode et la quotité de l'impôt, de tous les impôts, d'argent et de sang.

C'est ce qui dispose des choses et des hommes, de nos libertés et de nos vies. Et ce n'est que sur cette *volonté du plus, obligatoire pour le moins*, qu'est fondé ce qu'on appelle l'ordre à la fin du XIX^e siècle.

Il n'en est pas différemment pour les collectivités ou sociétés financières, industrielles ou commerciales.

La majorité des actionnaires ou des actions ici, la majorité des administrateurs là, fait loi, la loi devant laquelle tous doivent s'incliner et contre laquelle il n'y a pas de recours.

Lorsque, par exemple, saisis d'une série de revendications par leurs ouvriers, les *travailleurs du dessous*, les membres de la régie d'Anzin ont, après délibération ou sans, décidé, à la majorité des voix, soit de faire droit à ces revendications, soit de les repousser, le *oui* ou le *non* s'impose à la minorité, qui ne se réclame pas de la liberté individuelle pour passer outre et qui, si elle s'avisait de pousser jusque-là les Droits de l'Homme et de l'anarchie, ne tarderait pas à se voir rappeler à l'ordre — et à son devoir de soumission — par les tribunaux issus, *via* Consulat et Empire, de la Révolution Française.

Ce qui est bon, ce qui est nécessaire pour les employeurs, n'est ni moins bon ni moins nécessaire pour les employés. Il ne saurait y avoir deux lois, surtout dans une société qui nie les classes : une pour la classe possédante, une autre pour la classe dépossédée ; l'une, lorsqu'il s'agit de profits à gérer et à défendre ; l'autre, lorsqu'il s'agit de salaires.

Le suffrage qui, substitué aux violences individuelles, a été introduit comme l'élément par excellence de l'ordre et de la paix dans la Société, avec majuscule, qui ne veut pas reconnaître l'anarchisme de M. Yves Guyot, et dans toutes les autres associations à bases et à fins capitalistes qui vivent sous le couvert de celle-ci, doit être étendu aux associations ouvrières et régler leur action collective. Il doit être notamment appliqué à l'exercice du droit de grève.

A cet effet, nous proposons que lorsque éclate un différend entre les ouvriers et ouvrières d'une usine, d'une concession minière, d'un chantier et leurs employeurs, une réunion générale ait lieu de ces *associés de fait* dans le travail et dans la misère — travail commun, misère commune, ne permettant qu'une commune défense ; que le cas leur soit soumis, et qu'après délibération, si la grève est déclarée, votée à bulletins secrets, elle devienne, de par la loi des majorités, obligatoire pour tous.

Et immédiatement, parce que le travail aura été admis au bénéfice de ce droit des majorités monopolisées aujourd'hui par le capital, sans qu'il soit besoin de le rétablir à coups de gendarmes, de soldats, de juges — et quelquefois de cadavres — voici l'ordre matériel plus garanti, créé *à priori* et définitivement.

Convaincu de leur solidarité indispensable et de de l'impuissance des poings et des triques, les intéressés, quelles que puissent être leurs divergences de vues, ne penseront plus — parce qu'il n'y aura pas d'autre solution — qu'à se convertir mutuellement. Ce sera la volonté, régulière et pacifique, du nombre remplaçant l'usage ou l'abus anarchique de la force individuelle ; ce sera l'état social succédant à l'état de nature.

D'autre part, aucun motif, aucun prétexte à l'entrée en ligne de la force publique, respectueuse de la libre décision intervenue, qu'elle ne pourrait être appelée à sanctionner au cas, — qui ne se produira pas, on peut en être certain, — où les patrons, réduits à eux-mêmes, s'aviseraient de faire du désordre avec cet ordre ouvrier.

Plus de Ricamarie ! Plus d'Aubin ! Plus de Fourmies ! Dissipé le cauchemar du sang français versé par des mains françaises, qui pèse aujourd'hui sur notre armée, devenue enfin nationale, c'est-à-dire consacrée exclusivement à la défense de la nation !

La marche ou la continuation de la grève, du conflit désormais pacifique, sera réglée, comme sa fin, de la même façon, par le même procédé organique : la volonté de la majorité demandée au scrutin et sauvegardant toujours l'intérêt général, puisque ce sont les intéressés qui auront la parole, qui feront eux-mêmes leurs destinées.

Cela dit, c'est avec confiance qu'au nom du Conseil national du Parti Ouvrier Français, nous soumettons à la Chambre la proposition de loi suivante qui, dans un état de choses basé sur l'antagonisme des intérêts, est de nature à réaliser le maximum d'ordre social.

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER. — Les travailleurs des deux sexes sont considérés comme constituant, du fait seul de leur emploi, des Sociétés ouvrières par atelier, usine ou concession minière.

ART. 2. — Ces Sociétés ouvrières sont assimilées pour la gestion des intérêts de leurs membres, aux Sociétés capitalistes par actions.

Les décisions prises en assemblée générale, sur convocation personnelle de tous les sociétaires, sont valables et exécutoires pour tous.

ART. 3. — En cas de contestation ou de différend entre les ouvriers et ouvrières et leurs employeurs, la question sera portée devant l'assemblée générale, qui en délibérera et se prononcera par un vote, à bulletins secrets, sous enveloppe fermée.

ART. 4. — Si, à la majorité des voix, l'assemblée décide d'user du droit de grève, la cessation du travail sera générale et obligatoire, jusqu'à ce qu'une autre assemblée, réunie à la demande d'un quart des ouvriers ou ouvrières en cause, en ait, également à la majorité, décidé autrement.

ART. 5. — La Commission exécutive nommée en assemblée générale et faisant fonction de Conseil d'administration pourra toujours, lorsqu'elle le jugera convenable, prendre l'initiative d'une nouvelle réunion plénière.

ART. 6. — Au cas où des propositions viendraient à être faites par les employeurs ou si, usant du droit qui lui est conféré par la loi du 27 décembre 1892, le juge de paix intervenait pour proposer l'arbitrage, la Commission exécutive devra, dans un délai de trois jours au plus, réunir l'assemblée générale et lui soumettre la situation nouvelle.

ART. 7. — Tout employeur qui, par manœuvres, promesses ou menaces, aura tenté de détourner de ses devoirs un ou plusieurs des ouvriers ou ouvrières liés par la décision de l'assemblée générale, sera passible d'une amende de 50 à 100 francs et d'un emprisonnement de cinq jours à un mois.

En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 5.000 francs et l'emprisonnement à un an.

MOUVEMENT INTERNATIONAL

La Russie socialiste

La terrible crise que traverse la Russie grâce à la tactique de sauvage répression par laquelle la bande tsariste cherche à prolonger sa misérable existence, a contribué à désorganiser les forces socialistes les plus solides : l'organisation socialiste démocrate qui seule, de toutes les fractions socialistes, est représentée à la Douma. L'existence d'une fraction parlementaire socialiste dans un régime d'état de siège et d'exécutions capitales à jet continu, est un vrai miracle politique. Naturellement, les camarades de la Douma sont obligés, pour avoir la possibilité matérielle de défendre les intérêts ouvriers, d'agir selon les conditions d'un milieu unique dans son genre.

Néanmoins malgré ces difficultés, qui nous paraissent insurmontables, la fraction socialiste de la Douma y a fait œuvre utile en donnant des preuves non équivoques de vitalité.

Il y a pourtant des camarades exaspérés par le régime sanguinaire qui lui demandent plus que le possible. Ce sont presque tous des « majoritaires », les amis du camarade Lénine, représentant du Parti au Bureau Socialiste International. Ils réclament le « rappel » de la fraction sous prétexte qu'elle favorise « les illusions constitutionnelles » (chez nous les anarcho-syndicalistes auraient dit : « illusions parlementaires »). Cette tactique de rappel (« otssowijnsce ») qui trouve de chauds partisans ; vient d'être rejetée par une conférence du Parti, à Moscou (par 18 voix contre 14).

Cette tactique par trop « intransigeante » (d'une intransigeance sentimentale et irréfléchie) est vivement critiquée par l'organe des « majoritaires » eux-mêmes, par le *Prolétaire*, inspiré par Lénine. Il demande que l'on tienne compte de la situation générale du mouvement ouvrier en ce moment en Russie. Et plus vive encore est la critique du *Drapeau Rouge*, vaillant organe de la social-démocratie polonaise, où collabore notre camarade Rosa Luxembourg.

Cet organe considère le « rappel » comme une défection en pleine bataille.

La fraction « majoritaire » (« Bolcheviks ») — à la tête des « Minoritaires » (« Mencheviks ») se trouve notre ami Georges Plékhanoff — a la réputation d'être la plus révolutionnaire, la plus intransigeante. Mais elle aussi est obligée de tenir compte des forces supérieures. Elle a trop de sang marxiste dans les veines pour se jeter tête baissée en pleine utopie. La réalité l'a dégrisée sans diminuer sa combativité. Tout au contraire. Les gestes de désespoir, bien que les plus violents, ne sont pas les plus énergiques. La persévérance dans la lutte par tous les moyens, quel que soit le milieu, demande plus d'énergie réelle que les « beaux » gestes d'un instant capables de ruiner des forces agissantes accumulées par de longues années d'un travail silencieux. Il n'y a que les moutons — enrégés ou non — qui ont besoin de la peau du lion pour faire peur aux naïfs. Ceci n'est pas destiné aux camarades russes...

Le rappel du *Prolétaire* à la réalité sera plus utile au Parti socialiste russe que celui des malheureux députés qui sont loin de s'amuser à la troisième Douma et dont le sort est facile à prévoir...

Les grèves et lock-out en Allemagne

D'un travail consciencieux d'Ed. Bernstein, nous extrayons les chiffres que voici : en 1907 on compte 727 grèves avec 48.522 grévistes, en 1906, 3.470 grèves avec 316.042 grévistes (avec une tendance parallèle accentuée d'augmentation du nombre d'accords conclus à l'amiable). Total des grèves et des grévistes en 6 ans : 10.290 et 1.185.791.

D'un tableau comparatif, il résulte (pour 1906) : Pour l'Angleterre, 480 conflits avec 157.000 grévistes ;

Pour les Etats-Unis : 1.453 grèves avec 130.271 grévistes ;

Pour la France, 835 grèves avec 178.182 grévistes.

L'Allemagne, en 1906, a donc dépassé, par le nombre de grèves et de grévistes les autres pays capitalistes. Les « machines à cotiser » ne le cèdent pas en combativité à nos « minorités énergiques ».

Notez, en outre, fait capital, que les ouvriers

organisés en syndicats (2.215.000 y compris les syndicats catholiques) ne forment qu'un tiers de la population ouvrière tandis que le nombre des patrons organisés est de plus des deux tiers de la classe patronale.

En dépit de son optimisme exagéré, obligatoire pour un socialiste opportuniste, nous croyons le livre de Bernstein sur les *Grèves et lock-out* en Allemagne, très utile à consulter par tous ceux qui veulent connaître les tendances, les forces et les faiblesses du syndicalisme vraiment ouvrier et non métaphysique ou « mythologique » de nos syndicalistes de salon.

En Belgique. — Finita la Comedia

Le Roi des noceurs et des noceuses, S. M. Cléopold, a réussi — enfin ! — à annexer la Belgique à son Congo, royaume esclavagiste africain, par le concours d'une majorité à tout voter. Nos amis belges ont mené une lutte homérique contre ce haut fait royal.

Pour conclure, ils ont lu une belle déclaration les dégageant de l'infamie commise.

Une remarque seulement : La déclaration — très belle, répétons-le — finit par une phrase plutôt malheureuse où le « Droit serait vengé ». Qui est-ce donc que Monsieur le Droit ? Connaissions pas. En cherchant bien, nous avons appris « Parti sans laisser d'adresse ».

Ch. R.

LE VOTE DU BUDGET CAPITALISTE EN ALLEMAGNE

Les protestations contre le vote du Budget capitaliste s'accroissent tous les jours. Les camarades multiplient les réunions, les conférences où sont votées des résolutions énergiques contre le « manquement grave à la discipline » des élus socialistes qui ont voté le budget des Etats de Bavière et de Bade.

A la tête des centres de ces manifestations se place Berlin avec ses 81.000 membres cotisants au Parti. La polémique de presse continue. L'organe central, le *Vorwaerts*, et la *Leipziger Volkszeitung* reflètent bien l'opinion de l'immense majorité du Parti dans cette question. La *Frankische Tagespost*, rédigée par Kart Eisner, ex-rédacteur du *Vorwaerts*, converti au particularisme sud-allemand et le *Munchener Post*, inspiré par Vollmar, défendent la tactique des dissidents.

Le *Vorwaerts*, reproduisant la longue liste des concessions — chez nous cela serait « la plus grande victoire prolétarienne » depuis la création du monde — faites par le landtag bavarois aux socialistes, ajoute simplement ceci : tout cela n'empêche pas l'Etat bavarois d'être un Etat capitaliste. Donc, notre devise est de lui refuser des moyens d'existence.

Le *Leipziger Volkszeitung* dit : « Le cas qui occupe en ce moment le Parti fera voir aux camarades qu'avec des résolutions vagues rien ne sera fait contre les abus opportunistes et qu'il faut des moyens plus énergiques que ceux que le Parti a employés jusqu'ici. Que les camarades envisagent donc qu'il est d'extrême importance pour le socialisme international, pour le mouvement ouvrier international, pour l'avenir de tous ceux qui souffrent sous le joug cruel du capitalisme, que le prolétariat du pays qui est, au point de vue industriel, le plus puissant, ayant un mouvement ouvrier se trouvant en face du plus grand Etat, de la bureaucratie la plus formidable et du militarisme le plus développé, finisse, une fois pour toutes radicalement, avec l'écume bourgeoise jeté dans ses propres rangs. »

« L'évolution politique de l'Allemagne — la chose est claire pour tout esprit pénétrant et même pour un radical bourgeois — aboutira inévitablement à une révolution, qui sera en même temps prolétarienne, c'est-à-dire qu'elle signifiera la lutte entre l'Etat et les classes possédantes, d'un côté, et la classe ouvrière, de l'autre. La bourgeoisie allemande cherchera... un dérivatif dans une aventure impérialiste pour se défendre contre l'envahissement menaçant des masses populaires. Une guerre pour conquérir la Méditerranée pourrait servir de solution à l'impérialisme et au militarisme. Dans ces conditions, le Parti ne saurait admettre que la tactique révolutionnaire soit entravée par des enfantillages politiques juste au moment où les conflits internationaux deviennent de plus en plus aigus. »

« ... La situation est grave. Seul, le prolétariat

allemand peut s'opposer à la bourgeoisie allemande et lui montrer que la classe ouvrière est résolue à combattre l'Etat bourgeois jusqu'au bout. Et c'est à une époque aussi sérieuse que des politiciens feuilletonistes, se prenant pour des hommes d'esprit, ainsi que des parlementaires d'Etats minuscules, cherchent à faire croire qu'une partie importante du Parti et du prolétariat est prête aux concessions à l'Etat bourgeois... au renoncement aux principes et avec lui au Pouvoir politique. »

Comité de Rédaction du SOCIALISME

Le LUNDI et le VENDREDI, de 5 à 7 heures
15, Rue Visconti. — PARIS-VI

Conseils de Prud'hommes Agricoles

Parmi les revendications des Syndicats de cultivateurs-travailleurs de l'Allier, une des plus intéressantes est la création de Conseils de prud'hommes agricoles.

Lorsqu'actuellement éclate un différend entre les paysans et leurs propriétaires, il faut, si l'on veut aller en justice, avoir recours à une procédure souvent longue et coûteuse. Nos campagnards savent, par expérience maintenant, qu'il ne fait pas bon se mettre entre les mains des chats-fourrés ; ils savent que notre justice est une justice de classe et qu'ils risqueraient d'être échaudés. Aussi ne courent-ils pas l'aventure et préfèrent-ils subir les fantaisies de leurs exploit-teurs.

Au contraire, s'il existait des Conseils de prud'hommes pour juger les différends qui s'élèvent entre cultivateurs et propriétaires, analogues à ceux qui existent pour les litiges entre fabricants et ouvriers, les travailleurs des champs pourraient bien mieux faire respecter leurs droits.

Les membres de ces Conseils seraient élus par les propriétaires, les fermiers, les métayers, les ouvriers agricoles, les domestiques de ferme, de même que d'après l'article 2 de la loi de 1853 les Conseils actuels sont élus par les patrons, les chefs d'ateliers, contremaîtres et ouvriers. Les propriétaires d'une part, les fermiers, métayers, ouvriers, domestiques d'autre part, formeraient deux collèges électoraux distincts, qui nommeraient chacun un certain nombre de prud'hommes (par analogie encore à l'article 9, paragraphes 1 et 2, de la loi de 1853).

Chaque Conseil serait divisé en deux bureaux : le bureau particulier ou de conciliation, et le bureau général ou de jugement. Le premier, composé de deux membres : l'un propriétaire, l'autre cultivateur (par analogie au décret du 27 mai 1848, article 20). Le second comprenant un nombre égal de propriétaires et de cultivateurs, y compris le président ou le vice-président, siégeant alternativement. Le président et le vice-président seraient élus par les prud'hommes réunis en assemblée générale, à la majorité absolue des membres présents. Lorsque le président serait choisi parmi les propriétaires, le vice-président le serait parmi les cultivateurs (par analogie à la loi du 7 février 1880, articles 1 à 5).

Les Conseils seraient compétents à l'égard des contestations entre les propriétaires et les cultivateurs, ou entre cultivateurs. Ils ne pourraient connaître des actions en responsabilité formées par un ouvrier contre son employeur à raison d'un accident survenu dans son travail. Il leur appartiendrait, au contraire, de statuer sur toute contestation ayant pour cause les baux à ferme, les contrats de métayage, le louage de service, ou relatives aux conventions intervenues entre les intéressés à l'occasion de ces contrats. La compétence du Conseil se déterminerait *ratione loci* par la situation de l'établissement agricole (par analogie au décret du 11 juin 1809, article 11).

Le bureau de jugement du Conseil ne pourrait être saisi comme juridiction de jugement qu'après qu'une tentative de conciliation aurait eu lieu sans succès devant le bureau particulier. Si le bureau particulier ne pouvait parvenir à les concilier, il devrait les renvoyer devant le bureau général, qui statuerait sur le champ (décret de 1809, article 36).

Le délai pour comparaître serait d'un jour franc.

Les délibérations seraient prises à la majorité absolue des conseillers. En cas de partage, l'affaire serait renvoyée devant le bureau de jugement, présidé par le juge de paix (loi de 1905, article 1^{er}).

N'est-ce pas le rôle des Syndicats de réclamer des réformes de ce genre, plutôt que de fomenter des émeutes, desquelles la classe ouvrière sort vaincue et meurtrie. Jamais je ne croirai qu'il n'y aura pas un député socialiste pour faire aboutir au Parlement cette réforme si juste et si raisonnable, et que la majorité, si bourgeoise qu'elle soit, n'osera pas repousser. Les anciens anarchistes, maintenant syndicalistes révolutionnaires, ne pourront plus nous dire alors que l'action législative ne peut donner de résultat.

Victor MAGE.

Le Congrès du Textile

Le Congrès de la Fédération Nationale du Textile a été tenu à Troyes les 15 et 16 août courant. 87 syndicats, comptant 35.000 membres y étaient représentés par 51 délégués.

Bien que par le nombre de ses adhérents, la Fédération du Textile soit une des plus importantes de France, ses militants sont loin de s'en enorgueillir, car ils estiment qu'elle a encore beaucoup de propagande à accomplir pour rallier à elle les forces sur lesquelles elle est en droit de prétendre.

Il y a, en effet, près de 900.000 tisseurs en France.

Victor Adler disait récemment, au Congrès international du textile qu'en Autriche un dicton populaire considérait les tisseurs de ce pays comme étant de tous les plus misérables : « Pauvre comme un tisserand » ! Ce dicton pourrait également s'appliquer aux tisseurs de France.

La misère générale de nos camarades est la cause des difficultés qu'éprouvent nos syndicats pour recruter la masse ouvrière de notre corporation. De plus, bien qu'étant en général partisans des fortes cotisations, nous nous trouvons dans l'impossibilité de les appliquer parce que le maigre salaire des tisseurs ne permet pas de gros sacrifices. Néanmoins, après une sérieuse discussion, l'augmentation de la cotisation fédérale a été votée par 644 voix contre 555. Cette cotisation sera de 10 centimes par membre et par mois.

En ce qui concerne la méthode de la Fédération du Textile, elle est trop connue pour que je crois nécessaire d'en parler.

Elle s'affirme d'ailleurs avec une netteté suffisante dans les différentes résolutions qui ont été prises par le Congrès tant au point de vue de l'organisation intérieure qu'en ce qui concerne les questions générales soumises à son examen.

Le dernier numéro du *Socialisme* a déjà donné la motion adoptée à propos du guet-apens de Villeneuve-Saint-Georges.

Je crois qu'il suffira de reproduire, également sans commentaires, parce qu'elles se suffisent à elles-mêmes, les motions visant l'antimilitarisme, l'attitude des travailleurs en cas de guerre et celle de la Fédération du Textile dans l'éventualité d'une grève générale.

Voici la motion sur l'antimilitarisme :

Le Congrès,

Considérant que s'il est du devoir de chaque ouvrier allant à l'armée de ne pas méconnaître ses intérêts et son origine en se servant de ses armes contre les ouvriers en grève ;

Que si les Syndicats ont le devoir de le rappeler à leur membres syndiqués, par les moyens à leur portée, sans oublier la création des caisses du Sou du Soldat, ce devoir dépasserait cependant son but en se transformant en plate-forme de l'action corporative.

Déclare :

Que l'antimilitarisme constituant une question extra-syndicale au même titre que l'antipatriotisme, l'anticléricalisme ; n'ayant, par conséquent, rien à voir avec les questions d'ordres professionnels ou corporatifs, pour lesquelles s'est réuni le Congrès ;

Pour ces raisons :

Renvoie la treizième question aux fins d'exa-

mén aux groupements politiques et philosophiques et passe à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'attitude à observer en cas de déclaration de guerre, le Congrès :

Considérant que les guerres de peuples à peuples constituent les plus terribles fléaux que puissent redouter non seulement les nations civilisées, mais encore plus particulièrement la classe ouvrière ; que, vainqueur ou vaincu, c'est toujours la classe ouvrière qui supporte la majeure partie des frais en or et en sang ; que si les moyens de conjurer la guerre ne dépendent pas directement du prolétariat organisé, mais du Parlement, il y a cependant une action préservatrice à préconiser ;

Déclare :

Que les ouvriers organisés, tant dans leurs syndicats que dans leurs fédérations, par leurs conférences, meetings, congrès nationaux et internationaux, par leurs écrits, journaux, brochures, etc., doivent affirmer le maintien nécessaire de la paix et déterminer dans chaque pays la saine horreur des guerres fratricides ;

En outre, que dans le cas où la guerre viendrait quand même à se produire — déterminant très probablement l'arrêt de la vie économique et par conséquent un chômage général — la pression extérieure des ouvriers restés dans les organisations devra s'exercer sur le gouvernement pour obtenir que la paix soit conclue le plus rapidement possible et que soient prises des mesures utiles à l'affranchissement des travailleurs,

Décide :

Tous les syndiqués fédérés sont invités à agir dans leurs milieux, afin d'assurer la réalisation de ces différents points de vue pour arriver à ces fins.

Enfin, l'attitude de la Fédération dans l'éventualité d'une grève générale a fait l'objet d'une discussion qui s'est terminée par le vote de la résolution suivante :

Le Congrès,

Considérant qu'en l'état d'organisation actuel des travailleurs en général et de ceux de l'industrie textile en particulier, d'une part, de la crise intense qui sévit dans bon nombre d'industries et notamment dans l'industrie textile, d'autre part, tout mouvement, non seulement de grève générale, mais même de grève généralisée, constituerait une faute de tactique et qui plus est une maladresse inconcevable ; qu'une pareille action pourrait avoir pour conséquence la disparition de l'embryon d'organisation (35.000 fédérés sur plus de 900.000 ouvriers textiles), organisation réalisée avec tant de peine jusqu'à présent ;

Déclare :

Que continuer à éduquer et à recruter dans les rangs des syndicats et de la Fédération les ouvriers textiles non organisés, est la seule besogne que peuvent répondre de faire les militants ;

Que, pour ces raisons, ils se refusent à se prononcer autrement sur une hypothèse comme celle formulée par le Syndicat des tissus en tous genres de la Seine, et passent à l'ordre du jour.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, le Textile se préoccupe avant tout de devenir une force ouvrière de plus en plus considérable et il n'entend pas risquer dans des aventures l'organisation ouvrière qu'il a eu tant de difficultés à créer.

Si j'ajoute que le siège de la Fédération a été maintenu à Lille et que le bureau et la Commission administrative ont été réélus à l'unanimité, j'aurai terminé le compte-rendu du Congrès de Troyes, qui comptera dans les annales du mouvement ouvrier français.

E. CLÉVY.

L'Action Sociale

A L'INTÉRIEUR

Le projet Vincent Carlier.

Notre camarade Ringuier a déposé au Conseil général de l'Aisne le vœu suivant :

« Le Conseil général de l'Aisne, prenant acte des promesses faites par tous les partis politiques en vue de créer la Caisse de retraites, des déclarations du Gouvernement qui a inscrit dans son programme la reprise par l'Etat des monopoles de fait, demande au Parlement de discuter à la rentrée des Chambres le projet de loi déposé par M. Vincent Carlier, député de Marseille, vi-

sant la reprise par l'Etat du monopole des assurances, pour créer, avec son produit, la caisse de retraites des travailleurs ».

Le Congrès de la Dordogne.

La Fédération socialiste de la Dordogne s'est réunie en Congrès le 16 août. La C. A. P. du Parti y était représentée par le camarade Renaudel. 82 mandats avaient été envoyés.

Après discussion des questions portées à l'ordre du jour du Congrès de Toulouse, diverses résolutions ont été adoptées dont voici la principale :

« Après avoir rappelé qu'il peut être introduit dans la législation de l'Etat bourgeois des modifications intéressant la classe ouvrière et pouvant dans une certaine mesure, soit étendre les libertés politiques, soit améliorer les conditions de travail et de vie des prolétaires ;

« Et déclaré que les élus du Parti socialiste doivent, par des projets de loi, contre-projets, amendements, dispositions spéciales, participer à la réalisation de toute réforme destinée à servir les intérêts ouvriers — avec cette réserve toutefois, qu'en aucun cas cette participation ne pourra perdre le caractère de lutte de classe qui doit rester le principe fondamental de toute action politique du Parti ;

« Le Congrès met en garde les travailleurs contre l'insuffisance ou le néant de toute œuvre de réformes qui laisse debout le capitalisme ;

« Et proclame que la seule réforme ayant une valeur socialiste est la réforme de la propriété que la classe ouvrière, organisée dans le Parti socialiste, pourra seule réaliser, après avoir révolutionnairement mis la main sur le Pouvoir central et prononcé la déchéance politique et économique de la bourgeoisie. »

Les mineurs à la C. G. T.

Nous avons les premiers protesté contre la façon tendancieuse dont certains compte-rendus avaient raconté les conditions dans lesquelles la Fédération nationale des mineurs avait été admise à la C. G. T.

Le Bureau national de cette Fédération a mis, à son tour, les choses au point dans sa réunion du 12 août, ainsi qu'on le verra par l'ordre du jour suivant :

« Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la réunion du C. C. du 15 juin 1908 et des déclarations faites dans cette réunion par les délégués de la Fédération nationale désignés par le Congrès de Montceau ;

« Après avoir pris également connaissance de la déclaration écrite des camarades Bexant et Cordier, au nom de la F. N. des Mineurs, dans la séance du C. C. du 4 août 1908, confirmant les déclarations inscrites dans le procès-verbal du 15 juin 1908 ;

« Entendu leurs explications sur l'admission définitive de la F. N. des Mineurs à la C. G. T.

« Pris connaissance de la lettre de confirmation du camarade Luquet, secrétaire de la C. G. T. ;

« Enregistre avec plaisir cet heureux événement qui marquera une date importante dans les annales du prolétariat ;

« Mais, vu les articles de certains journaux tendant à laisser croire que la F. N. des mineurs n'aurait été admise à la C. G. T. que dans des conditions humiliantes, les déclare faux ;

« Affirme que la Fédération des mineurs est entrée à la C. G. T. sans abdication aucune de ses principes et de ses idées ;

« Le Bureau national s'en rapporte aux déclarations faites par ses délégués au C. C., et inscrites au procès-verbal ;

« Met les ouvriers mineurs en garde contre quiconque chercherait à les induire en erreur, compte sur leur esprit d'union et leur confiance en leurs délégués pour se grouper plus que jamais dans leurs Syndicats actuellement unis avec ceux des autres corporations dans la grande famille ouvrière qu'est la C. G. T. »

D'autre part, le Conseil d'administration du Syndicat du Pas-de-Calais, réuni le 20 août, a adopté, sur le même sujet, un ordre du jour que nous reproduisons à titre documentaire :

« Après les explications du citoyen Cordier sur les conditions dans lesquelles a été prononcée l'admission de la Fédération Nationale des Mineurs à la C. G. T. ;

Se félicite de cet acte de solidarité ouvrière qu'il n'a pas tenu à lui de ne pas accomplir plus tôt ;

Proteste contre les insinuations malveillantes dirigées contre les citoyens Basly et Lamendin, auxquels la population minière est reconnaissante des services rendus;

Déclare persévérer énergiquement dans la méthode d'action qui a valu aux travailleurs du sous-sol des avantages appréciables;

Espère que tout en travaillant à l'unité des forces ouvrières indispensables à la réalisation du programme économique qui assurera le complet affranchissement du travail, les représentants de la Fédération des mineurs au Comité confédéral sauront s'inspirer de la nécessité d'une organisation méthodique, pondérée, réfléchie et ne pas s'associer à des mesures en opposition avec ses statuts fédéraux.

Déclare en outre que, quoique le *Réveil du Nord* ne soit pas l'organe officiel du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, ce journal n'en rend pas moins de réels services au prolétariat minier.

Et engage ses militants à ne plus donner à la presse des interviews qui sont exploitées par les adversaires de la classe ouvrière.

Le chômage en France de 1900 à 1907.

L'Office du Travail envoie chaque mois un questionnaire à tous les syndicats ouvriers et mixtes, demandant notamment le nombre des adhérents au Syndicat et le nombre de ces adhérents en chômage. Les chômeurs ne comprennent ni les malades, ni les grévistes.

D'après le *Bulletin de l'Office du Travail*, il y avait en 1900, 2.754 syndicats, comprenant 480.166 membres, et 626 de ces syndicats avaient répondu au questionnaire. En 1907, il y a 5.475 syndicats, comprenant 891.710 membres et 1.059 en moyenne ont répondu.

Dans ces chiffres, n'est pas compris le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, parce qu'en raison du nombre de ses membres (30.000) et de son peu de chômeurs, il serait susceptible de fausser les moyennes du chômage dressées par l'Office. Nous pensons que, lui non plus, le Syndicat national des Chemins de fer (50.000 membres), n'est pas compris dans la statistique car il n'a que peu de chômeurs.

Malgré ces précautions, nous doutons que les moyennes du chômage établies par l'Office puissent être bien sérieuses. Elles ne comprennent pas, dans tous les cas, les chômeurs non syndiqués — et malheureusement ils sont nombreux — ni les chômeurs des syndicats n'ayant pas répondu au questionnaire — et il y en a plus de 80 0/0 !!!

Toutes ces réserves essentielles étant faites, nous reproduisons ci-après, à titre de curiosité, les calculs de l'Office qui n'indiquent nullement la moyenne générale du chômage, mais montrent les variations de ce chômage dans différentes branches de l'activité française.

	1903	1904	1905	1906	1907
Agriculture.....	23.9	46.1	20.5	22.2	18.4
Forêts.....	22.2	48.1	23.3	15.4	13.6
Alimentation.....	11.6	17.3	16.9	14.2	11.9
Livre.....	8.3	4.9	3.5	3.4	3.0
Filature et tissage...	10.2	9.1	8.0	5.4	5..
Bois.....	11.8	13.0	10.2	9.3	9.4
Métallurgie.....	7.8	5.9	3.1	1.8	2.4
Bâtiment.....	16.4	18.6	19.4	16.8	12.1
Employés commerce.	3.7	3.9	3.9	3.2	3.0
Moyenne générale .	10.2	11.3	10.0	8.4	7.6

Les employés de l'Office peuvent être satisfaits de leur travail puisqu'ils croient avoir prouvé que le chômage diminue.

Malheureusement, leur statistique est plus que trompeuse : établie sur des données incomplètes, elle ne peut être que tellement approximative qu'on doit la considérer comme fausse.

A L'EXTÉRIEUR

Le contrat collectif en Allemagne.

Depuis 1903, la pratique des contrats collectifs (*Tarifverträge*), a pris un développement considérable. L'industrie du bâtiment, celles de l'alimentation, du vêtement, du bois, du battage d'or et d'argent et un certain nombre de patrons de la petite industrie du fer ont admis ce régime. Par contre, la grande industrie représentée par les mines, la métallurgie, le textile s'y refuse énergiquement.

Le nombre des contrats collectifs était évalué,

en 1906, à 3 ou 4.000; ils sont évalués à 5.000, en 1907.

Pour l'industrie de la charpente, le nombre des contrats était de 111 en 1903, intéressant 16.208 ouvriers; il est de 356 en 1906, intéressant 38.694 ouvriers.

On distingue trois types de contrats, selon que la durée du travail qu'ils déterminent est supérieure, égale ou inférieure à dix heures par jour : le premier, le moins répandu, ne s'applique qu'aux ouvriers tailleurs et cordonniers; le second vise le bâtiment, les brasseries, la poterie; le troisième, les tailleurs de pierre, les stucateurs, les ferblantiers, les peintres, les verriers, les travailleurs du bois.

La durée du contrat est généralement de trois à cinq ans avec faculté de dénonciation six mois à l'avance.

Les ouvriers trouvent dans le contrat collectif un élément de puissance qui facilite leur lutte contre les patrons.

Le contrat collectif en Italie.

Le Conseil supérieur du Travail vient de préparer un projet de loi relatif au contrat collectif.

Cette loi se borne à prescrire des règles pour la durée de ce contrat qui s'établirait librement entre patrons et syndicats ouvriers.

De plus, elle prévoit que, dans le cas où les conditions du contrat individuel sont moins favorables au travailleur que celles du contrat collectif, elles sont annulées par ces dernières.

Le syndicat signataire du contrat collectif serait responsable de son exécution et de sa rupture. Il y aurait rupture si un dixième des ouvriers d'une entreprise l'avait rompu, ou si, de la part des patrons, cette rupture atteignait un dixième des ouvriers occupés.

La responsabilité du syndicat se traduirait par une pénalité égale au dixième du salaire perdu si le travail avait été suspendu et, dans le cas contraire, au dixième du salaire quotidien des auteurs de la rupture.

Bien entendu, cette responsabilité serait subordonnée à la possession d'immeubles par les syndicats.

Le bill pour la protection de l'enfance.

Nous lisons dans le *Monde Economique* :

« Le Comité de la Chambre des Communes chargé d'étudier la question de la protection de l'enfance a déposé son rapport. L'Etat doit aide et protection aux enfants sans domicile et sans ressources et à ceux dont le foyer est le pire des maux. Actuellement, un enfant peut être condamné à la prison et un mineur peut être exécuté. Le rapport sur l'abus des cigarettes demande que tout enfant au-dessous de seize ans ne soit condamné qu'à la troisième offense. La première offense sera pardonnée; à la deuxième il recevra un avertissement. La peine de mort ne sera pas applicable à des mineurs. Certains règlements défendent de servir des boissons alcooliques aux enfants. Une partie du rapport a trait à l'usage qu'ont certaines personnes d'assurer la vie des enfants dont ils ont la garde; à l'avenir ce sera défendu. L'enfance est également protégée contre les patrons, les heures de travail sont réglées dans la mesure du possible. Les parents qui négligent leurs enfants sont passibles d'amendes et de prison; mais, si les enfants rendent la maison intolérable par leur conduite, ils peuvent, sur la demande parents, être enfermés dans une maison de correction jusqu'à leur vingtième année. »

La population allemande.

Au lendemain du traité de Francfort, l'Empire allemand comptait 40 millions 997.000 habitants. D'après le « *Statistisches Jahrbuch fuer das Deutsche Reich* », qui vient de paraître, sa population actuelle est de 63 millions 017.000 habitants. Elle atteignait 62 millions 097.000 habitants en juin 1907 et 61 millions 177.000 en juin 1906. L'augmentation moyenne des deux dernières années s'élève ainsi au chiffre énorme de 920.000 habitants par an. Si cette progression venait à se maintenir, ce qui est dans le domaine des choses possibles, nous devrions dire des choses probables, l'Allemagne compterait en juin 1918, aux environs de 72 millions d'habitants.

La Presse Socialiste

Sous la rubrique : « Propos Ardennais », Ch. Boutet écrit dans le *Socialiste Ardennais* :

Il est temps, il est grand temps de revenir à une conception meilleure de l'action ouvrière. Certes, l'institution de la C. G. T. est au-dessus de cette discussion et, loin de souhaiter sa disparition comme quelques échauffés l'insinuent, nous la voulons grande et forte. Forte par la multitude des groupements ouvriers qui la composent et dont nous souhaitons voir le nombre s'élever indéfiniment. Grande par le rayonnement de sa puissance orientée vers des méthodes moins dangereuses et partant plus fécondes.

Voilà notre avis. Et si, plutôt que de témoigner au Parti socialiste des sentiments peu fraternels, la C. G. T. écartant résolument les mouvements hâtifs, les entreprises démesurées et les violences inutiles, se décidait à prendre contact avec lui afin d'harmoniser, sans la confondre, son action avec la nôtre, il est permis de croire que la classe ouvrière, comprenant, elle aussi, son devoir, se rangerait tout entière derrière le drapeau prolétarien et alors...

Et alors, nous assisterions bientôt à la débâcle capitaliste.

Du citoyen André Revel, dans le *Socialiste Comtois* :

Cependant, nous pensons qu'il y a quelque danger à laisser aux libertaires la direction du mouvement syndical. A ce sujet, nous partageons entièrement les idées vigoureuses émises par Charles Rappoport dans un récent numéro du *Socialisme*. Nous nous élevons « contre la conception mystique et anarcho-blanciste de la Révolution, avec cette fameuse théorie des minorités énergiques, pouvant, au moment voulu, mettre bas tout l'édifice politique et social ». Nous ne sommes pas « partisans de la gymnastique révolutionnaire », qui n'est, sous un autre nom, que la propagande par le fait.

Des hommes sont venus dans les syndicats, qui ont dit et repris : « Pas de politique, ici ! » La classe ouvrière les a suivis en partie et lorsqu'elle les eût placés à sa tête, le mot d'ordre changea.

La propagande antipatriotique et antiparlementaire, l'action directe, le sabotage, absorbèrent toutes les énergies syndicales. L'on vit les dirigeants de la C. G. T. prêcher au nom des camarades, socialistes pour la plupart, l'abstention électorale et l'insurrection en cas de guerre, clamer leur haine des parlementaires et prôner les vieilles méthodes anarchistes. Lorsqu'on leur rappelait la neutralité syndicale, ils s'écriaient : « Qu'est-ce à dire ? Neutralité est synonyme de trahison ! Pour ou contre le salariat ! Pour ou contre l'antimilitarisme ! Pour ou contre la légalité bourgeoise ! » Et au lieu d'interdire, selon leur promesse, l'accès des Bourses du travail à la politique, ils tentaient de les transformer en foyers d'agitation anarchiste ?

Jean Leigue, instituteur, écrit dans le *Progrès de Loir-et-Cher* :

Les instituteurs du roi enseignaient à l'école et hors l'école le loyalisme, la fidélité au roi. Les mêmes instituteurs et leurs cadets enseignèrent le loyalisme, la fidélité à l'empereur. Et d'aucuns parmi eux vieillirent en enseignant le loyalisme, la fidélité à la troisième République. La République varia. Elle fut indécise d'abord, puis monarchiste sous l'Ordre moral. Elle fut ensuite, sans être beaucoup plus républicaine, boulangiste, méliniste, progressiste, radicale, et la voilà aujourd'hui radicale-socialiste.

Et le gouvernement demanda aux instituteurs d'être tour à tour monarchistes, boulangistes, mélinistes, progressistes, radicaux, radicaux-socialistes.

Oh ! il ne leur demanda pas ça comme je vous demanderais une cigarette. Mais les malins qui surent tourner au gré du vent électoral furent casés dans de bons postes, eurent de grosses directions d'école.....

A en croire les rumeurs qui courent, une législation nouvelle fera du maître d'école un être à part, inattaquable, protégé par l'Etat, mais protégé à la façon de l'arbre à fruits menacé par le vent et qu'on a solidement attaché à son tuteur, par des liens.

Les instituteurs demandent à relever du droit commun, comme à jouir du droit commun. Ils

doivent, leur dit-on souvent, préparer des hommes libres. Leur meilleur enseignement c'est leur exemple.
Qu'on fasse d'eux des hommes libres.

A propos du vote pour le budget émis par la fraction sud du groupe parlementaire allemand la *Leipziger Zeitung* s'exprime comme suit :

Nous combattons en principe, comme Parti du prolétariat révolutionnaire, l'Etat bourgeois actuel parce qu'il est l'expression de la domination politique de la classe capitaliste.

Ce serait une absurdité de vouloir combattre l'Etat si on était prêt à accorder à cet Etat les moyens dont il a besoin pour se maintenir et qu'il tire de l'exploitation de la classe ouvrière. Voilà pourquoi le Parti du prolétariat révolutionnaire doit rejeter le budget alors même que celui-ci repose sur des bases démocratiques. D'ailleurs, l'économie financière de l'Etat capitaliste n'est que l'image fidèlement reproduite de l'économie capitaliste et ne saurait être autre chose. L'Etat n'a en vue que de faire peser le plus possible les charges nationales sur la classe ouvrière, pour en déverser les profits sur la classe bourgeoise par les impôts indirects et le généreux appui qu'elle accorde aux institutions qui lui sont utiles, comme aussi son extrême répugnance à satisfaire les besoins de la masse.

Du *Vorwaert*, sur le même sujet :

Comment cette idée a-t-elle pu venir à nos camarades du Sud que l'Allemagne méridionale se trouve dans des conditions particulières, que là, les relations avec le gouvernement peuvent être plus cordiales, qu'il est permis de lui faire certaines concessions, ce qui serait impossible dans le Nord? Parce qu'on y a appliqué des réformes électorales. Cela ne s'est point fait par amour de la Social-Démocratie, ni pour favoriser la lutte de classe prolétarienne, mais dans l'intérêt des groupes de la majorité et pour combattre l'émancipation ouvrière!... Et si, sur le terrain politique beaucoup a été accompli, cela est dû aux seules nécessités des temps et au désir caché d'émousser la pointe principale de cette même lutte ouvrière, de transformer la Social-Démocratie en un inoffensif parti de réformes ouvrières.

Et pour ces « avances » — toutes dans l'intérêt immédiat des dirigeants — nées des tendances collaborationnistes bourgeois, les camarades du Sud persistent à se féliciter d'avoir voté le budget d'un Etat de classe, d'avoir répondu par des complaisances, par lesquelles, qu'on le veuille ou non, l'apreté de la lutte de classe doit inévitablement s'émousser. Car c'est un véritable contresens que ce budget voté à l'Etat de classe, que ce moyen à lui accordé de prolonger son existence, si l'on se figure pouvoir en même temps faire la lutte de classe avec la même force et la même énergie.

Sous le titre : *Lettre ouverte à Jaurès*, Rosa Luxemburg critique dans la *Neue Zeit* certain article publié par Jaurès dans un organe libre-penseur allemand, dont elle nous laisse ignorer le nom :

Comment faut-il comprendre votre approbation de l'entente cordiale franco-russe et anglo-russe, camarade Jaurès? Comment s'expliquer que vous travailliez avec un « zèle passionné » à faire du gouvernement sanguinaire, bourreau de la Révolution russe et de la rébellion persane, le facteur tout influent de la politique européenne, de la potence russe, la voix qui mène à la paix internationale? Vous, l'auteur du magnifique discours prononcé à la Chambre des députés contre l'emprunt russe; vous qui, il y a quelques jours, adressâtes à l'opinion publique l'appel le plus touchant en faveur des malheureux révolutionnaires victimes de la loi martiale en Pologne? Comment concilier vos plans pour la paix, assis sur les alliances franco-russe et anglo-russe, avec la récente protestation du groupe parlementaire et du Conseil National du Parti français contre le voyage de Fallières en Russie, protestation que vous avez signée, et qui défend, en termes si ardents, les intérêts de la Révolution russe?

Qui sait si le président de la République française ne s'autorisera point de vos paroles, et qui en supportera les conséquences, lorsque, répondant à votre protestation, il vous dira : qui veut la fin, doit aussi vouloir les moyens; celui qui considère l'alliance avec la Russie tsariste, comme une garantie de la paix internationale doit accepter tout ce qui fortifie cette alliance et assure cette amitié.

AVIS aux LECTEURS et ABONNÉS

Les amis et collaborateurs du Socialisme se sont réunis pour prendre connaissance de la situation financière de ce journal-revue.

Il résulte de l'examen des comptes :

1° Que la vente au numéro, soit par l'intermédiaire des dépositaires amis, soit par les Messageries Hachette, couvre à peu près les frais d'impression et d'expédition;

2° Que les recettes des abonnements ne compensent pas les dépenses d'impression et d'expédition, en raison du tarif de 5 francs pour un an, 2 fr. 50 pour six mois et 1 fr. 25 pour trois mois, qui a été établi.

Il a, en conséquence, été décidé d'un commun accord :

1° D'inviter les lecteurs au numéro à passer par l'abonnement;

2° De porter, à partir du 15 août, le tarif de l'abonnement à 6 francs pour un an, 3 francs pour six mois, 1 fr. 50 pour trois mois.

Les recouvrements postaux d'abonnements ne seront faits que pour un an ou six mois, et seront de 6 fr. 50 l'an et 3 fr. 25 le semestre, afin de couvrir les frais postaux.

Les abonnements partent du 15 de chaque mois.

Enfin, pour couvrir le déficit résultant du tarif d'abonnement réduit, antérieurement consenti, une souscription est ouverte à partir de ce jour.

Un reçu du montant de la souscription sera envoyé à chaque souscripteur.

Adresser les fonds par mandats ou bons de poste, à l'Administrateur-délégué du Socialisme, 15, rue Visconti, Paris-VI.

Les abonnés de trois ou six mois dont l'abonnement expire le 15 août prochain, sont priés de ne pas attendre l'expiration de cet abonnement pour le renouveler — ceci afin d'éviter les frais de recouvrement.

La Coopération du Livre

ASSOCIATION OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE

3, Impasse Crozatier, 3 — PARIS-XII^e

CATALOGUES, JOURNAUX, REVUES
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES, etc.

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

REVUE INTERNATIONALE

Sommaire du Numéro d'AOÛT

Le Socialisme comme facteur du Progrès, par Edouard BERNSTEIN, ancien membre du Reichstag allemand. — Races mourantes et Prolétariat naissant, par Charles MALATO. — La Psychologie de l'émigration japonaise, par M. MAHLINGER. — Le Mouvement révolutionnaire dans l'Inde anglaise, par J. STIRAMULU (Rajamandri). — Industrie et Progrès, par Rodolphe BRODA. — Que faire des Anti-Sociaux, par le Docteur TOULOUSE. — La Grève de Parme, par R. RIGOLA, ancien député, secrétaire de la Confédération générale del Lavoro. — Le Socialisme en Amérique du Sud, par Manuel UGARTE. — La Misère en Russie, par Charles DUMAS. — Les Elections législatives en Belgique, par M.-L. PÉPIN, député de Mons. — L'Avenir économique du Canada, par M. ADORB. — La Navigation aérienne dans le Présent et dans l'Avenir, par John H. LEDEBOER (Londres). — Les récentes Expéditions au Pôle Nord, par Rich. HENNIG. — Les Nouveaux Mouvements dans l'Art actuel, par Camille MAUCLAIR. — Chroniques.

Abonnement annuel : 8 francs pour la France et 10 francs pour l'Etranger, en adressant le montant à l'Administrateur-délégué du Socialisme, 15, rue Visconti, Paris (VI^e.)

EN VENTE

AUX BUREAUX DU "SOCIALISME"

15, Rue Visconti, Paris

Une Brochure à 0 fr. 40 (30 fr. le cent)

DE

Vincent CARLIER

Député des Bouches-du-Rhône.

Les Retraites Ouvrières et Paysannes

par le Monopole des Assurances

ÉTUDE PRÉFACE DE CHARLES DUMAS

Exposé des motifs et texte du projet de loi déposé par VINCENT CARLIER à la Chambre des députés; Bilan des Compagnies d'assurances; bénéfices réalisés par ces Compagnies; revenus annuels du monopole.

La même brochure réduite, pour la vente à 0 fr. 10 (6 fr. le cent), contient la préface, l'exposé des motifs et le projet de loi.

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Revue mensuelle Internationale

Édition française à Paris. — Édition allemande à Berlin

Édition anglaise à Londres

RUBRIQUE : " Le mouvement ouvrier international ", rédigée exclusivement sous la direction du Comité de rédaction du *Socialisme*, avec la collaboration des écrivains des partis socialistes du monde entier.

Abonnement à tarif réduit pour les abonnés et lecteurs du *Socialisme* :

8 francs par an pour la France. — 10 francs par an pour l'Etranger.

Le montant de l'abonnement réduit doit être adressé au *Socialisme*, 15, rue Visconti, Paris. — Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

LES VIGNERONS LIBRES, Coopérative paysanne de Production

Siège social et Cave collective de Vinification : MARAUSSAN

Vente vinicole directe par 297 producteurs co-associés

Opérations réalisées depuis 1902 : Hectolitres vendus : 183.438.

Montant des Affaires : Quatre millions 340.567 francs.

Les vins rouges, blancs ou rosés de la vaillante commune socialiste de MARAUSSAN ont acquis dans tous les milieux de consommation une légitime et grandissante réputation.

A qualité égale, leurs prix défient toute concurrence.

Pour renseignements ou échantillon, écrire soit au citoyen E. CATHALA, agent commercial des V.L.; 19, rue de l'Embarcadère, Charenton (Seine), soit au Siège social, Maraussan (Hérault).

Lè Gérant : MERCY.

